Paris, le 4 novembre 2021

A l'attention de :

Monsieur Olivier VERAN
Ministre des Solidarités et de la Santé
14, avenue Duquesne
75350 PARIS 07 SP

Monsieur le Ministre,

Nos Fédérations FORCE OUVRIERE ACTION SOCIALE (secteur privé non lucratif) et SERVICES PUBLICS ET DE SANTE (secteur public territorial) ont participé à la concertation ministérielle sur l'évolution du Statut des Assistants Familiaux et de leurs conditions de travail et d'exercice, durant toute l'année 2020/2021.

A ce jour, les propositions émises par ce groupe de travail n'ont toujours pas été traduites dans la loi, et les Assistants Familiaux continuent à exercer dans les mêmes conditions difficiles. De nombreuses familles d'accueil démissionnent en l'absence d'avancées sociales significatives, pourtant sollicitées de longue date.

De propositions argumentées ont été apportées par FORCE OUVRIERE dans l'objectif de rendre le métier d'Assistant Familial plus attractif. Elles portent sur :

- L'amélioration de la rémunération
- L'augmentation des frais d'entretien pour mieux correspondre à la réalité des coûts engagés avec l'augmentation du coût de la vie et des besoins des enfants
- Le droit à un repos hebdomadaire par mois
- L'encadrement de l'accueil d'urgence et de l'accueil relais
- La prise en compte des accueils dits complexes
- Le respect de la législation existante, en particulier sur les congés payés
- L'amélioration de la protection sociale (prévoyance, santé, retraite)
- La liberté de travailler avec l'employeur de son choix…

Cette liste n'est pas exhaustive, vous pourrez consulter la plateforme revendicative FORCE OUVRIERE que vous trouverez ci-jointe.

Pour FORCE OUVRIERE, les moyens à hauteur des besoins en Protection de l'Enfance ne sont toujours pas là. Nous revendiquons un plan d'urgence pour la Protection de l'Enfance, et ici en particulier pour l'accueil familial.

C'est dans ce cadre que nous vous sollicitons, ainsi que Monsieur TAQUET secrétaire d'État à la Protection de l'Enfance, pour être reçu en audience à votre cabinet. Nous souhaitons connaître le calendrier des avancées promises par votre ministère en matière des conditions de travail des salariés et des agents de la Protection de l'Enfance, échanger sur la situation de l'accueil familial et des actions qui peuvent être d'ores et déjà mises en œuvre.

Nous portons le mandat des salariés et des agents que nous représentons et nous vous alertons très officiellement du caractère inquiétant et urgent de la situation, que ce soit en matière de recrutement comme en matière d'exercice des missions de services publics confiées au secteur.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Ministre, nos respectueuses salutations,

Pour la FNAS FO,
Le Secrétaire Général
Pascal CORBEX

CGT-FO Fédération Nationale de l'Action Sociale
Le Secrétaire Général
7, Passage Tenaille
75014 PARIS
Tél. 01 40 52 85 80
Fax 01 40 52 85 79

01 40 52 85 80
lafnas@fnasfo.fr

Pour FO SPS,
Le Secrétaire Général adjoint
Dominique REGNIER

01 44 01 06 00
fo.territoriaux@fosps.com

Paris, le 4 novembre 2021

A l'attention de :

Monsieur Adrien TAQUET
Secrétaire d'Etat à la Protection de l'Enfance
14, avenue Duquesne
75000 PARIS 07 SP

Monsieur le Secrétaire d'Etat,

Nos Fédérations FORCE OUVRIERE ACTION SOCIALE (secteur privé non lucratif) et SERVICES PUBLICS ET DE SANTE (secteur public territorial) ont participé à la concertation ministérielle sur l'évolution du Statut des Assistants Familiaux et de leurs conditions de travail et d'exercice, durant toute l'année 2020/2021.

A ce jour, les propositions émises par ce groupe de travail n'ont toujours pas été traduites dans la loi, et les Assistants Familiaux continuent à exercer dans les mêmes conditions difficiles. De nombreuses familles d'accueil démissionnent en l'absence d'avancées sociales significatives, pourtant sollicitées de longue date.

De propositions argumentées ont été apportées par FORCE OUVRIERE dans l'objectif de rendre le métier d'Assistant Familial plus attractif. Elles portent sur :

- L'amélioration de la rémunération
- L'augmentation des frais d'entretien pour mieux correspondre à la réalité des coûts engagés avec l'augmentation du coût de la vie et des besoins des enfants
- Le droit à un repos hebdomadaire par mois
- L'encadrement de l'accueil d'urgence et de l'accueil relais
- La prise en compte des accueils dits complexes
- Le respect de la législation existante, en particulier sur les congés payés
- L'amélioration de la protection sociale (prévoyance, santé, retraite)
- La liberté de travailler avec l'employeur de son choix…

Cette liste n'est pas exhaustive, vous pourrez consulter la plateforme revendicative FORCE OUVRIERE que vous trouverez ci-jointe.

Pour FORCE OUVRIERE, les moyens à hauteur des besoins en Protection de l'Enfance ne sont toujours pas là. Nous revendiquons un plan d'urgence pour la Protection de l'Enfance, et ici en particulier pour l'accueil familial.

C'est dans ce cadre que nous vous sollicitons, ainsi que Monsieur VERAN Ministre des Solidarités et de la Santé, pour être reçu en audience à votre cabinet. Nous souhaitons connaître le calendrier des avancées promises par votre ministère en matière de conditions de travail des salariés et des agents de la Protection de l'Enfance, échanger sur la situation de l'accueil familial et des actions qui peuvent être d'ores et déjà mises en œuvre.

Nous portons le mandat des salariés et des agents que nous représentons et nous vous alertons très officiellement du caractère inquiétant et urgent de la situation, que ce soit en matière de recrutement comme en matière d'exercice des missions de services publics confiées au secteur.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Secrétaire d'Etat, nos respectueuses salutations,

Pour la FNAS FO,
Le Secrétaire Général
Pascal CORBEX

CGT FORCE OUVRIERE
Le Secrétaire Général
7, Passage Tenaille
75014 PARIS
01 40 52 85 80 01 40 52 85 80
Fax 01 40 52 85 79
Fédération Nationale de l'Action Sociale

01 40 52 85 80
lafnas@fnasfo.fr

Pour FO SPS,
Le Secrétaire Général adjoint
Dominique REGNIER

01 44 01 06 00
fo.territoriaux@fosps.com

Paris, le 4 novembre 2021

A l'attention de :

Monsieur François SAUVADET, Président

ASSEMBLÉE DES DÉPARTEMENTS DE FRANCE
6, rue Duguay-Trouin
75006 PARIS

Monsieur le Président de l'Assemblée des Départements de France,

Nos fédérations FORCE OUVRIERE ACTION SOCIALE (secteur privé non lucratif) et SERVICES PUBLICS ET DE SANTE (secteur public territorial) vous alertent, en votre qualité d'employeur territorial et de financeur des associations de Protection de l'Enfance, sur les conditions dégradées d'exercice de la profession d'assistant familial au sein des départements de France. Vous n'êtes pas sans connaître les difficultés extrêmement inquiétantes de recrutement dans le secteur, difficultés d'attractivité directement liées aux conditions de travail et de rémunération des familles d'accueil.

Nos fédérations sont très inquiètes de la situation de l'accueil familial aujourd'hui en France, que ce soit du point de vue des salariés, des agents et de leurs familles, comme du point de vue des enfants confiés.

Malgré notre participation à la concertation ministérielle sur l'évolution du Statut des Assistants Familiaux et de leurs conditions de travail durant toute l'année 2020/2021, à ce jour, les propositions émises par ce groupe de travail n'ont toujours pas été traduites dans la loi, et les Assistants Familiaux continuent d'exercer dans les mêmes conditions difficiles. De nombreuses familles d'accueil démissionnent en l'absence d'avancées sociales significatives, pourtant sollicitées de longue date.

Pour exemple, de nombreuses propositions argumentées ont été apportées par FORCE OUVRIERE dans l'objectif de rendre le métier d'Assistant Familial beaucoup plus attractif, propositions que vous pourrez consulter dans la plateforme revendicative que vous trouverez ci-joint.

Pour FORCE OUVRIERE, les moyens à hauteur des besoins en Protection de l'Enfance, dont vous êtes le chef de file, ne sont toujours pas là. Nous revendiquons un plan d'urgence pour la Protection de l'Enfance, et ici en particulier pour l'accueil familial. Nous vous informons que nous demandons également audience auprès du ministre des Solidarités et de la Santé, Olivier VERAN, et de son secrétaire d'Etat à la Protection de l'Enfance, Adrien TAQUET.

Depuis les lois de décentralisation, la compétence en matière de Protection de l'Enfance a entièrement été dévolue aux Conseils Départementaux, il est de votre responsabilité de trouver les moyens et les solutions.

Nous vous sollicitons pour être reçu en audience. Nous souhaitons échanger avec vous sur la capacité des départements à faire évoluer cette situation le plus rapidement possible, compte tenu des enjeux particulièrement sensibles, et sur les actions que vous mettrez en place dans vos départements.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, nos respectueuses salutations,

Pour la FNAS FO,
Le Secrétaire Général
Pascal CORBEX

Le Secrétaire Général
7, Passage Tenaille
75014 PARIS
Tél. 01 40 52 85 80
Fax 01 40 52 85 79

01 40 52 85 80
lafnas@fnasfo.fr

Pour FO SPS,
Le Secrétaire Général adjoint
Dominique REGNIER

01 44 01 06 00
fo.territoriaux@fosps.com